



EPT GRAND PARIS GRAND EST COMMUNE DE GAGNY

Département de Seine-Saint-Denis (93)



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.7.4 Classement du Cèdre à Gagny - Fiche n°6388

Conseil de territoire en date du :

26 septembre 2017

6388 - Cèdre à Gagny

Exposé des motifs :

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

On lit dans le dossier d'archives :

"Sur la demande du Ministère de l'Éducation Nationale, il est proposé le classement d'un cèdre sur la commune de Gagny. Pour une hauteur de 15 mètres, sa circonférence à 1.30 m du sol est de 4.12 m et sa première branche est à 2.60 m. C'est un très bel arbre en bonne santé (aucune tare apparente) qui mérite protection."

Identité :

Ce cèdre se trouve en plein centre ville au bord d'une voie passante.

État des lieux et orientations pour la gestion à venir :

Actualisation en cours.

Fiche n° 6388